

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/32/56
22 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1977-1979

Demandes de crédits révisées au chapitre 26 B. Transformations
et amélioration des locaux (Siège)

Rapport du Secrétaire général

1. Les demandes de crédits révisées présentées à ce chapitre se rapportent à une réduction provisoire du crédit demandé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (A/32/6), recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport y relatif (A/32/8) en attendant que soient satisfaites certaines conditions.

Agrandissement des salles de conférence et amélioration des installations
à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège

2. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 12 918 900 dollars relatif à l'agrandissement des salles de conférence et à l'amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège et a ouvert un crédit de 2 565 000 dollars pour le coût du projet en 1977 (A/31/470). Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (A/32/6, vol. II, par. 26.11) du Secrétaire général, un crédit de 10 490 792 dollars était demandé pour couvrir les coûts du projet en 1978-1979. Dans son rapport y relatif (A/32/8, par. 26.6), le Comité consultatif a attiré l'attention sur le fait que les crédits qui seraient effectivement nécessaires pourraient être connus avec précision qu'une fois que des spécifications détaillées auraient été établies et que des offres auraient été reçues et analysées. Dans ces conditions, le Comité consultatif a recommandé, à ce stade, de réduire le crédit demandé pour le ramener à 9 millions de dollars.

3. A partir des offres effectivement reçues, on estime maintenant le coût du projet entier à 14 269 000 dollars. La raison essentielle de cette augmentation est qu'il est devenu certain que les coûts des travaux de construction de base seront d'environ 10 p. 100 plus élevés qu'il n'avait été prévu à l'origine. Il faut toutefois noter que l'élément de dépenses correspondant aux travaux de construction de base, qui est maintenant estimé à 9 800 000 dollars, est un prix maximum garanti et que les coûts effectifs peuvent être inférieurs à cette somme si les dépenses effectives de l'entreprise contractante s'avéraient moins élevées. De plus, il a été décidé qu'il serait prudent d'inclure un montant de 250 000 dollars pour couvrir les coûts supplémentaires qu'il faudrait supporter si le bruit des travaux obligerait à cesser les travaux pendant l'horaire de travail normal pour éviter que ne soient troublées les séances.

4. Les coûts estimatifs révisés pour l'ensemble du projet sont indiqués de manière plus détaillée ci-dessous :

	<u>Dollars</u>
a) Travaux de construction de base	9 800 000
b) Architecture et études techniques	1 050 000
c) Installations de climatisation	700 000
d) Matériel de télécommunications et installation de ce matériel	1 565 000
e) Garantie de bonne exécution	100 000
f) Administration	154 000
g) Provision pour coûts de construction supplémentaires au cas où le travail devrait être interrompu pour éviter de gêner les séances	250 000
h) Imprévus	650 000
	<hr/> 14 269 000

5. Le total des ouvertures de crédits nécessaires à cette fin peut être réparti en trois exercices financiers comme suit :

	<u>Dollars</u>
1976-1977 (déjà approuvé)	2 565 000
1978-1979	11 204 000
1980-1981	500 000
	<hr/> 14 269 000

6. L'ouverture de crédit de 500 000 dollars qui doit être demandée en temps opportun pour l'exercice 1980-1981 représenterait le paiement des travaux qui doivent être achevés au cours de l'exercice biennal 1978-1979 mais qui ne seront payables qu'en 1980 en application des clauses de garanties prévues dans les contrats de construction.

7. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 713 208 dollars, représentant la différence entre la demande de crédit révisée de 11 204 000 dollars indiquée au paragraphe 5 ci-dessus et la demande de crédit initial de 10 490 792 dollars présentée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 (A/32/6), est maintenant demandée pour la période 1978-1979.

8. Il est prévu que la majeure partie des crédits ouverts pour 1977 seront engagés avant la fin de l'année. Cependant, comme cela se fait habituellement dans les projets de construction portant sur des sommes considérables et pouvant comporter des retards imprévus, indépendants de la volonté du Secrétariat, le Secrétaire général propose que les crédits ouverts au titre de cet agrandissement important des locaux du Siège soient placés sur un compte distinct et que les soldes non dépensés soient reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à ce que le projet soit achevé et que les comptes définitifs soient vérifiés.

9. Dans son second rapport sur le projet d'agrandissement des locaux du Siège (A/32/8/Add.1), en date du 14 octobre 1977, le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général réexamine la question d'une nouvelle cafétéria et d'une nouvelle cuisine pour le Secrétariat ainsi que l'agrandissement du restaurant des délégués et présente un rapport complet à l'Assemblée générale à sa trente-troisième ou trente-quatrième session. Il est prévu que cette étude entraînera des dépenses pouvant atteindre 150 000 dollars. Cependant, comme tout sera fait pour financer ces dépenses dans le cadre des crédits globaux visés au paragraphe 5 ci-dessus, aucune ouverture de crédit supplémentaire n'est demandée à cette fin.
